



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Le 9 juillet 2020, à vingt-heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Jean-Yves Plaisance, à Pont-Château, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le vendredi 3 juillet 2020

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	28
Excusés	4
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON
M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Margareth SAMSON - Mme Hélène MAVÉRAUD - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU
M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (procuration à Mme Danielle CORNET)
M. Regis GANDON (procuration à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Christel NORMAND (procuration à M. Sébastien COIRRE)
M. Brice CLOUET (procuration à M. Joël DEMY)

Absente :

Mme Sabrina DUVAL

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.

▪ **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2020-065 Droit à la formation des élus
- 2020-066 Désignation des délégués de la Commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière
- 2020-067 Désignation des représentants de la Commune à l'Office de tourisme du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois
- 2020-068 Adhésion à l'Association Fédérative Départementale des Maires et des Présidents de Communautés de Loire-Atlantique
- 2020-069 Adhésion à l'Association des Maires de la région ouest de la Loire-Atlantique
- 2020-070 Adhésion à l'association Bruded
- 2020-071 Attribution du marché de fourniture d'un logiciel de gestion des ressources humaines
- 2020-072 Proposition d'achat de matériels dans le cadre de la liquidation judiciaire d'une entreprise

RESSOURCES HUMAINES

- 2020-073 Création de postes d'agents contractuels

FINANCES

- 2020-074 Rapport sur l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) année 2019
- 2020-075 Attribution des subventions de fonctionnement 2020 aux associations
- 2020-076 Décision modificative n°1- Budget principal
- 2020-077 Décision modificative n°1- Budget Carré Argent

AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

- 2020-078 Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

CULTURE ET ANIMATION

- 2020-079 Tarifs pour la saison culturelle 2020-2021 du théâtre du Carré d'argent

CŒUR DE VILLE

- 2020-080 Constitution de la Commission consultative des marchés
- 2020-081 Soutien de la Commune aux acteurs économiques impactés par la crise sanitaire

VIE SCOLAIRE ET ENFANCE

- 2020-082 Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)
- 2020-083 Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEdT)
- 2020-084 Tarifs pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement

TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- 2020-085 Adhésion à Polleniz
- 2020-086 Proposition de candidature à la labellisation « Villes et villages étoilés »

SPORT

- 2020-087 Adhésion à l'Office communautaire des Sports
- 2020-088 Désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration de l'Office communautaire des sports
- 2020-089 Attribution des subventions de fonctionnement 2020 aux associations sportives

- 2020-090 Détermination d'une enveloppe financière destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives

URBANISME, ESPACE RURAL

- 2020-091 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique
- 2020-092 Désignation des représentants de la Commission communale des impôts directs
- 2020-093 Conclusion d'une convention de servitude de tréfonds avec la société ENEDIS sur les parcelles AH 860, AH 861, AH 862, situées rue Sainte-Catherine

▪ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020 est approuvé à l'unanimité (31 voix pour. Absences de Mme Sabrina DUVAL et Mme Souad TERRASSIN).

▪ Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
16/06/2020	2020-004	Conclusion d'un bail au profit de l'Etat – Ministère de l'Action et des comptes publics – pour l'occupation, par les services de la Trésorerie, de l'ensemble immobilier communal situé 5, chemin de Criboeuf.	N°5
26/06/2020	2020-005	Acquisition d'un véhicule utilitaire, destiné au Pôle Bâtiments, pour un montant de 22 069,16€ TTC. Cession d'un véhicule utilitaire municipal pour un montant de 1 900€ TTC.	N°4 et 5
26/06/2020	2020-006	Acquisition d'un véhicule utilitaire, destiné au service Espaces verts, cimetières, pour un montant de 26 724€ TTC. Cession d'un véhicule utilitaire municipal pour un montant de 1 224€ TTC.	N°4 et 5
25/06/2020	2020-007	Conclusion d'un contrat de prêt d'1 000 000€ auprès de la Banque postale.	N°3
26/06/2020	2020-008	Signature d'une convention de raccordement conclue avec ENEDIS pour une installation de consommation d'électricité basse tension supérieure à 36 kVA sur le site de Coët-Roz. La contribution de la Commune s'élève à 23 187,91€ TTC.	N°4
30/06/2020	2020-009	Conclusion d'un bail avec la SCI du Chalet pour l'occupation, par l'Entreprise à But d'Emploi créée dans le cadre du projet « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » (TZCLD), de l'ensemble immobilier situé rue Archimède – ZAC de l'Abbaye II.	N°5

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2020-065 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des 33 élus municipaux telles que définies ci-dessus.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus.

DÉLIBÉRATION N°2020-066 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'abroger la délibération n° n°2020-44, en date du 10 juin 2020, portant sur la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité syndical du Parc naturel régional de Brière.
- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des représentants au sein du Comité syndical du Parc naturel régional de Brière.
- > De désigner Mme Hélène MAVÉRAUD représentante titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du Parc naturel régional de Brière.
- > De désigner M. Stéphane MÉREL représentant suppléant de la Commune au sein du Comité syndical du Parc naturel régional de Brière.

DÉLIBÉRATION N°2020-067 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE PONT-CHATEAU / ST-GILDAS-DES-BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des représentants à l'Office de tourisme du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.
- > De désigner M. Philippe ROUAUD représentant titulaire de la Commune au sein de l'Office de tourisme du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.
- > De désigner Mme Christelle JACQUEMOUD représentante suppléante de la Commune au sein de l'Office de tourisme du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.

DÉLIBÉRATION N°2020-068 – ADHESION A L'ASSOCIATION FEDERATIVE DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'Association Fédérative Départementale des Maires et des Présidents de Communautés de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-069 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA REGION OUEST DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'Association des Maires de la région ouest de la Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-070 – ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'association BRUDED pour la durée du mandat 2020-2026.
- > De désigner M. Jean-François GAUTIER représentant titulaire et Mme Magali ANDRZEJEWSKI représentante suppléante de la Commune au sein de l'association BRUDED.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-071 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer le marché de fourniture d'un logiciel de gestion des ressources humaines à CIRIL GROUP, 49 avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne, pour un montant de 56 532,00 € H.T
- > D'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise CIRIL GROUP, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

DÉLIBÉRATION N°2020-072 – PROPOSITION D'ACHAT DE MATERIELS DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UNE ENTREPRISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'entériner la proposition de rachat du matériel précédemment listée dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la société Luxohm, pour la somme totale de 2 495 €.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°2020-073 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De recruter les agents contractuels suivants :
 - A compter du 24 août 2020 jusqu'au 7 juillet 2021, au Pôle Vie scolaire, enfance : 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35^{ème}.
 - A compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021, au Pôle Etudes, Projets et Urbanisme : 1 poste d'adjoint administratif à 21/35^{ème}.
- > De fixer la rémunération au 1^{er} échelon de l'échelle C1 des grades d'adjoint territorial.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2020-074 - RAPPORT SUR L'AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la présentation du rapport présentant les actions menées au cours de l'année 2019 en matière de développement social urbain, grâce au versement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

DÉLIBÉRATION N°2020-075 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer les subventions 2020 aux associations selon la répartition suivante :

Catégorie	Association	2020
Expression	Cercle celtique AVEL Coët-Roz	257,00 €
	Comédie pont-châtelaine	385,00 €
	Débrouill'art	128,00 €
	Les amis de l'Irlande	224,00 €
	Choeurs de Lesqueren	256,00 €
Loisirs	L'outil en main	442,00 €
	AVF Pont-Château	1 242,00 €
	PIAF	402,00 €
	Cinéma Manivel (Op.cinéma jeune public)	1 096,70 €
	West Castle	121,00 €
	Le club du Brivet	241,00 €
	Randonneurs du Brivet	201,00 €
	Roller club Pont-Château	241,00 €
	Pont-Château club Mõlkky 44	161,00 €
Environnement	ACCA	788,00 €
	BISE	250,00 €
Histoire	Association Pontchâtelaine d'histoire locale	747,00 €
Patriotique	Le Souvenir Français	210,00 €
	Union Nationale des Combattants de Pont-Château	263,00 €

Collectivité	Association des Maires de l'Ouest de Loire-Atlantique	100,00 €
	Association Prévention routière	200,00 €
	AFDMLA	2 812,97 €
	CAUE	480,00 €
	Amicale du Personnel de la commune de Pont-Château	500,00 €
Loisirs scolaire	Amicale Laïque Pont-Château	624,00 €
	Amicale du Chat Perché	288,00 €
	Maison des lycéens du lycée des 3 rivières	288,00 €
	USEPPOB	400,00 €

DÉLIBÉRATION N°2020-076 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du Budget principal, telle que détaillée ci-dessous.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- 35 357,63 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- 35 357,63 €
TOTAL		- 35 357,63 €	TOTAL		- 35 357,63 €

DÉLIBÉRATION N°2020-077 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CARRE ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du Budget Carré d'argent, telle que détaillée ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Opérations réelles			Opérations réelles		
Chapitre 011					
6188	Autres frais divers	- 7 000,00 €			
Chapitre 67					
678	Autres charges exceptionnelles	7 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

DÉLIBÉRATION N°2020-078 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

> **Sont proclamés administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social :**

- Mme Sylvie MORAND
- Mme Christel NORMAND
- M. Christian BURLOT
- M. Philippe ROUAUD
- Mme Nadège BLANCHARD
- M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
- Mme Valérie ROSE

Il est précisé que 7 administrateurs nommés par le Maire seront désignés par arrêté.

DÉLIBÉRATION N°2020-079 – TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2020-2021 DU THEATRE DU CARRE D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2020/2021 de la salle de spectacles Carré d'argent suivants :

CARRE D'ARGENT - TARIFS SAISON 2020/2021

spectacles	tarif plein	tarif partenaire	tarif réduit	tarif abonné adulte	tarif abonné réduit	tarif stagiaire / atelier	tarif groupe (+ de 10 personnes)	tarif élèves école de musique pontchâteau et partenariat		tarif spécial abonné 4ème spectacle	tarif famille (s'applique sur une sélection de spectacles)	
								tarif plein	tarif réduit			
TARIF A ouverture de saison/ animations /ateliers	gratuit											
TARIF B théâtre/danse/musique (découverte)/nouvelles formes	16 €	14 €	10 €	13 €	8 €	5 € / 8 € 10 €	10 €	14 €	9 €	adulte : 8 € réduit : 6 €	adulte : 13 € enfant : 9 €	
TARIF C spectacle jeune public	7 €	5 €	4 €	4 €	3 €							
TARIF D musique / théâtre	20 €	18 €	14 €	17 €	12 €			18 €	13 €			
TARIF E musique / théâtre	23 €	21 €	17 €	20 €	15 €			21 €	16 €			
TARIF F tête d'affiche	26 €	24 €	21 €	23 €	18 €							
TARIF G maternelles et primaires	4 €	5 €										
TARIF H collégiens, lycéens	8 € 5 €	4 € 6 €	7 €									
TARIF I abonnement et place solidaires	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIF J spectacle salles partenaires	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIFS GRAND T tarifs abonnés Grand T pour spectacle au Carré d'argent et abonnés	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIFS WEB : achat en ligne via le site internet du Carré d'argent	majoration de 1 € par billet / majoration de 2 € Pour abonnement											
BON CADEAU	20 €											

DESCRIPTIF DES TARIFS

TARIF PARTENAIRE

CE, cartes : Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire (CCP), Cézam, Tourisme et Loisirs, abonnés Espace culturel Sainte Anne (St Lyphard), Quai des Arts (Pornichet), Le Théâtre (St Nazaire), Centre culturel Athanor (Guérande), Grand T (Nantes), amicale du personnel Pont-Château, Le Canal (Redon), Le VIP (St Nazaire)

TARIF REDUIT

écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, PMR bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité 80%

TARIF GROUPE

Concerne les groupes d'au moins 10 personnes émanant d'une association de danse et de théâtre sur une sélection de spectacles

TARIF ABONNE ADULTE (à partir de 3 spectacles)

pour tout spectacle pris après l'abonnement initial, le tarif abonné est appliqué

TARIF ABONNE REDUIT (à partir de 3 spectacles)

écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, PMR bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité 80%

TARIF SPECIAL ABONNE 4e SPECTACLE

tarif spécifique accordé aux abonnés choisissant un spectacle figurant dans une liste

TARIF ACCOMPAGNEURS CENTRE DE LOISIRS ET ECOLES

Gratuit pour les accompagnateurs des centres de loisirs pour les spectacles "jeune public"

Gratuit pour les enseignants accompagnants des élèves sur le temps scolaire. En soirée, gratuité dans la limite de 2 accompagnateurs par classe

TARIF B

Tarif famille : à partir de trois personnes dont un enfant de moins de 18 ans

TARIF H COLLEGIEN ET LYCEEN

Les tarifs plein, partenaire ou réduit sont appliqués en fonction du projet proposé

Pour les élèves venant dans le cadre des spectacles en partenariat avec le Grand T (dispositif T au Théâtre) le tarif appliqué est le tarif partenaire

TARIF STAGIAIRE

Il concerne les personnes ayant une activité en lien avec un spectacle type stage de danse

TARIF ECOLE DE MUSIQUE

Tarif spécifique accordé aux élèves de l'école de musique intercommunale de Pont-Château

Tarif gratuit accordé :

pour les invités des maisons de productions (artistes)

pour la presse (1 place par journaliste et correspondant de presse)

pour les gagnants aux divers jeux

pour les bénévoles des associations aidant à l'accueil des spectateurs

pour les programmeurs des salles de spectacle

pour les accompagnateurs des centres de loisirs et des établissements spécialisés

TARIF I Abonnement et place solidaires

Tarifs : 1€, 5 €, 8 €, 10 € et 12 €

L'abonné a la possibilité de verser un don pour permettre l'achat de billet pour une personne en situation de précarité

SPECIFICITES TARIF J spectacle au Canal à Redon

Normal : 18 €

Abonné carré d'argent adulte : 14 €

Réduit : 14 €

étudiants, moins de 25 ans, groupes de 10 et plus, abonnés Grand T Nantes, Théâtre de St Nazaire,

Carré d'Argent Pont-Château

Cézam, CCP, adultes accompagnateurs d'enfants abonnés

Moins de 8 ans : 6 €

Places vendues dans l'abonnement du Grand T pour les spectacles du Grand T se déroulant au Carré d'argent

plein tarif : 13 €

Tarif réduit : 11 €

Tarif très réduit : 6 €

TARIFS ACTION CULTURELLE (stage de danse, atelier...)

Tarif : 5 €/8 €/10 €

MODE DE PAIEMENT POSSIBLE CHEQUES VACANCES

DÉLIBÉRATION N°2020-080 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la constitution de la Commission consultative des marchés de la Commune, à savoir le marché hebdomadaire du lundi et le marché des producteurs locaux du samedi matin.
- > De fixer ainsi la composition de la Commission consultative des marchés de la Commune : 4 membres du Conseil Municipal, un représentant de l'Union Professionnelle des Commerçants de Marché (UPCMLA), un représentant du Groupement d'Entraide aux Commerçants ambulants (GECALA), un conseiller Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le receveur placier, un agent de la Police municipale, trois représentants des commerçants de chaque marché et trois représentants des commerçants sédentaires..
- > De désigner Mme Sylvie FUSELLIER, Mme Françoise CRAND, M. Jean-François GAUTIER, Mme Souad TERRASSIN représentants de la Commune à la Commission consultative des marchés de la Commune.

DÉLIBÉRATION N°2020-081 – SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX ACTEURS ECONOMIQUES IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'exonérer de droits de terrasse, du 16 mars 2020 au 31 août 2020, les commerces, bars et restaurants de la Commune, contraints de fermer durant le confinement, à savoir : le Bistrot gourmand Le 11, L'Estaminet, le PMU Le Vincennes, Le SHAKER, Domino's Pizza, la Cantine des Korrigans.
- > D'exonérer de droits de terrasse, du 22 juin 2020 au 31 août 2020, les deux établissements qui se sont vus autoriser à occuper le domaine public communal : le restaurant Influence et le salon de thé Chat zen.
- > De suspendre le paiement des loyers pour les établissements dont elle est propriétaire des locaux, du 16 mars 2020 au 30 juin 2020, à savoir le PMU Le Vincennes et le Cinéma La Bobine.

DÉLIBÉRATION N°2020-082 – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la création d'un Conseil Municipal des Enfants de la Commune de Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2020-083 – RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le Projet Educatif Territorial 2020-2023, labellisé « plan mercredi » de la Commune de Pont-Château, annexé à la délibération, ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer une convention Plan mercredi conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat pour la durée du Projet Educatif Territorial ; ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

DÉLIBÉRATION N°2020-084 – TARIFS POUR LES ACTIVITES RELEVANT DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter les tarifs suivants pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - Restauration scolaire

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE						
QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
PAI	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €
REPAS NON PREVU	4,66 €	4,67 €	4,68 €	4,69 €	4,70 €	4,71 €
REPAS ADULTE	5,21 €					

- Accueil périscolaire

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE							
QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2ème enfants	0,56 €	0,66 €	0,93 €	1,09 €	1,45 €	1,55 €
	3ème enfants et +	0,35 €	0,47 €	0,58 €	0,74 €	0,99 €	1,05 €
Autres régimes	1er et 2ème enfants	0,77 €	0,91 €	1,12 €	1,24 €	1,62 €	1,72 €
	3ème enfants et +	0,61 €	0,68 €	0,91 €	1,02 €	1,35 €	1,44 €

- Accueil de Loisirs sans hébergement

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERGEMENT

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Journée vacances scolaires 9h00 - 18h00	PONT-CHÂTEAU	7,99 €	8,64 €	9,96 €	11,23 €	11,86 €	12,70 €
	HORS COMMUNE	11,75 €	12,89 €	13,65 €	14,98 €	16,17 €	17,31 €
Matin Mercredis 9h00 - 12h ou 13h30 Ou Après-midi Mercredis 12h00 ou 13h30 - 17h30	PONT-CHÂTEAU	4,96 €	5,60 €	6,21 €	6,80 €	7,37 €	7,90 €
	HORS COMMUNE	8,64 €	9,21 €	9,96 €	10,66 €	11,23 €	12,03 €
Garderie (tarifs 1/2 h) 7h30 - 9h00 18h00 - 18h30	PONT-CHÂTEAU	0,47 €	0,58 €	0,89 €	1,04 €	1,31 €	1,42 €
	HORS COMMUNE	0,89 €	0,99 €	1,09 €	1,19 €	1,83 €	1,97 €

DÉLIBÉRATION N°2020-085 – ADHESION A POLLENIZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'association Polleniz.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-086 – PROPOSITION DE CANDIDATURE A LA LABELLISATION « VILLES ET VILLAGES ETOILES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la Commune à s'inscrire au concours Villes et villages étoilés.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-087 – ADHESION A L'OFFICE COMMUNAUTAIRE DES SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'Office communautaire des sports du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-088 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE COMMUNAUTAIRE DES SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration de l'Office communautaire des sports du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.
- > De désigner Mme Muriel MAHÉ et M. Christian BURLLOT représentants de la Commune au conseil d'administration de l'Office communautaire des sports du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.

DÉLIBÉRATION N°2020-089 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (Mme Nadège BLANCHARD ne prenant pas part au vote) :

- > D'attribuer les subventions 2020 aux associations sportives selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Licenciés Pont-Chatelains		Subvention par licenciés		Subvention liée au nombre d'adhérents (1)	Frais immobiliers impôts Assurances (2)	Forfaits Frais de fonctionnement (3)	Frais de transport pour les compétitions	Frais d'arbitrage	(B) 25% Transport + Arbitrage (4)	(C) 100% Frais immobiliers impôts et Assurance et fonctionnement	TOTAL Subventions (A)+(B)+(C)+	Rappel subventions 2019 (5)		
	Total Licenciés	Total	De 18 à 35 ans	De moins de 18 ans										De 18 à 35 ans	De moins de 18 ans
AOSP FOOTBALL	416	260	31	177	8,00	28,80	5 345,60		608,32	3 049,98	914,58	6260,18	6825,37		
AOSP FULL CONTACT					8,00	28,80		Pas de dépôt de demande							
ASG FOOTBALL	277	216	28	128	8,00	28,80	3 910,40		1 217,92	304,48		4214,88	3900,79		
BAH OUI DEVINE I FLECHETTES					8,00	28,80	0,00	Pas de dépôt de demande		0,00		0,00	0,00		
BUDO RYU KARATE	60	34	4	25	8,00	28,80	752,00			0,00		752,00	694,40		
COMPAGNIE DES ARCHERS DU BRIVET					8,00	28,80	0,00	Pas de dépôt de demande		0,00		0,00	0,00		
DANSE ATTITUDE COMPETITION(6)	34	22	2	19	8,00	28,80	563,20		108,64	27,16		590,36	659,77		
ESCO PONTCHATEAU	258	95	6	52	8,00	28,80	1 545,60			0,00		1545,60	1406,40		
ETOILE DE ST ROCH	33	20	8	1	8,00	28,80	92,80	407,60	416,00	394,15	96,54	823,6	1014,94	1010,36	
LES BLES D'OR	152	60	3	52	8,00	28,80	1 521,60		548,04	652,99	300,26	1821,86	1452,29		
LES CAVALIERS DE COET ROZ	161	71	23	38	8,00	28,80	1 278,40			0,00		1278,40	1524,80		
PETANQUE PCP	56	21	2	5	8,00	28,80	160,00		1 108,60	158,00	316,65	476,65	664,11		
PONTCHATEAU BASKET CLUB	184	103	7	77	8,00	28,80	2 273,60		359,93	1 606,60	491,63	2765,23	2600,31		
PONTCHATEAU HANDBALL	332	165	18	118	8,00	28,80	3 542,40		875,54	809,98	421,38	3963,78	4306,73		
PTCHATEAU NATATION	175	78	2	67	8,00	28,80	1 945,60			0,00		1945,60	1825,60		
SHORINJI KEMPO	50	26	2	15	8,00	28,80	448,00		180,33	45,08		493,08	490,88		
SOCIETE DE TIR	114	31	5	7	8,00	28,80	241,60			0,00		241,60	0,00		
TEMPLE DES ARTS ... DOJO PC	180	65	3	60	8,00	28,80	1 752,00			0,00		1752,00	2006,40		
TENNIS CLUB	126	85	2	48	8,00	28,80	1 398,40			0,00		1398,40	1846,40		
TENNIS TABLE DU BRIVET	62	31	1	23	8,00	28,80	670,40			0,00		670,40	411,20		
U.S.P CYCLISME	129	25	0	15	8,00	28,80	432,00	1 562,00	416,00	706,90	90,00	199,23	1978	2609,23	2759,91
O.M.S - (frais de fonctionnement)							0,00			0		536,50	550,00		
	2799	1408	147	927			27 873,60	1 969,60	832,00	4 496,30	7 979,62	3 118,98	2 801,60	34 330,68	35 292,51

961,83

(1) Les subventions sont attribuées aux licenciés des clubs en compétition. Deux tarifs sont établis : 28,80 € pour les moins de 18 ans et 8 € de 18 à 35 ans

(2) Remboursement à 100 % des taxes foncières et des assurances des biens pour les clubs propriétaires des installations

(3) Forfait de 416 € pour participation aux frais de fonctionnement (Electricité - Eau - Gaz - Entretien des bâtiments) des clubs propriétaires des installations - Etoile de St Roch a accueilli les équipes AOSP U18M en 2018 Fémines Seniors en 2019

(4) Les frais de transports pour les compétitions et les frais d'arbitrage sont remboursés à 25 %

(5) Rappel du montant de la subvention versée en 2019

(6) N'ont été pris en compte pour Danse Attitude que les licenciés compétition Effectif total non communiqué

DÉLIBÉRATION N°2020-090 - DETERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE DESTINEE A LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 5 500 € le montant de l'enveloppe destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives ayant suivi une formation en 2019.

DÉLIBÉRATION N°2020-091 – ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-092 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De transmettre la liste de contribuables suivante à la Direction régionale des finances publiques dans le cadre de la désignation des commissaires amenés à siéger au sein de la Commission communale des impôts directs, dont la présidence sera assurée par Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances.

Président		
Nom - Prénom	Adresse	Date de naissance
Stéphane POILVÉ	11 bis rue de la Forge	04/09/1970

Titulaires		
Nom - Prénom	Adresse	Date de naissance
BLANCHARD Claude	5 rue Fontenelle	07/01/1955
COUTURIER Mikaël	4 La Picaudais	7/02/1972
DAUFFY Roselyne	26 route du Père de Monfort	27/02/1968
DÉCHAMPS Lauriane	35 rue Pimpenelle	26/02/1970
DOUAUD Claudine	25 la Grée	28/08/1955
LEROUX Hubert	12 Le Hainguet	03/11/1950
MOYON Bruno	6 rue de la Forge	19/09/1961
OILLIC Marie Christine	25 rue du Clos du Bois	16/10/1949
ROUAUD Claude	7 avenue du Parc Lasalle 44500 LA BAULE	11/02/1956
TERRIENNE Annie	8 ter rue des Chênes	17/11/1962
VALLÉE Patricia	10 rue Beaumard	19/02/1957
LOGODIN Michel	46 rue Nantaise	13/01/1958

Suppléants		
Nom - Prénom	Adresse	Date de naissance
CRAND Françoise	5C rue du Pinson	23/06/1965
DEMY Joël	14 rue le Petit Haut Bodio	10/04/1955
GANDON Régis	7 rue de la Forge - St-Guillaume	15/10/1972
GAUTIER Jean-François	15 bis allée Edouard Manet	29/01/1958
MOYON Armel	56 La Porcherai Casso	28/04/1966
NORMAND Christel	54 rue des Cormiers	21/01/1977
RENAUT Éliane	43 route de la Bernerais	26/01/1955
ROUAUD Philippe	29 rue de la Gascognais	20/01/1961
TANNEAU Erwan	15 rue des Fresnes	17/08/1982

**DÉLIBÉRATION N°2020-093 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE
SERVITUDE DE TREFONDS AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS SUR LES PARCELLES AH 860,
AH 861, AH 862, SITUÉES RUE SAINTE-CATHERINE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de servitude de tréfonds sur les parcelles AH 860, AH 861, AH 862, situées rue Sainte-Catherine, conclue avec ENEDIS et annexée au projet de délibération, ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

**Le Maire
Danielle CORNET**



